

3.3. Favoriser l'emploi durable

3.3.1 Respecter les lois nationales et internationales

Le Code du travail constitue un outil juridique essentiel pour les employeurs et les salariés puisqu'il renferme l'ensemble des lois, des réglementations ainsi que des décrets d'application relatifs au fonctionnement de l'entreprise. Il régit l'ensemble des relations entre employeurs et salariés, du début à la fin de la relation de travail. Son application constitue une obligation pour ces deux parties (employeurs et employés).

Dans son rôle d'entreprise citoyenne, la SODECI a initié, depuis 2016, un projet de mise en conformité de ses pratiques par rapport au nouveau code du travail de 2015 et aux autres textes réglementaires.

En 2019, la SODECI a initié divers projets destinés à mettre à jour ses pratiques vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Il s'agit entre autres de la mise à jour des pratiques Ressources Humaines en conformité avec la loi N°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail à travers une veille réglementaire.

Ce projet a permis de déceler sur la période 2020 plusieurs écarts chiffrés dans le tableau suivant :

Tableau de suivi des écarts dans les pratiques de la DRH

Services	Exigences identifiées	Exigences analysées	Exigences appliquées	Exigences non-appliquées
Emplois	99	99	92	7
Rémunération	93	93	86	7
Formation	6	6	6	0
Comité SST	36	36	23	13
Social	28	28	28	0
Développement	3	3	2	1
Santé	54	54	53	1
COSIDA	54	54	52	2
TOTAL	373	373	342	31

Cette veille réglementaire nous a permis de constater que la Direction des Ressources Humaines est à un taux de conformité de 92%.